

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 janvier 2021, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**14, Principale Est (lot 5 449 402 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour régulariser ce qui suit :

- l'empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale gauche de façon à permettre une marge de recul latérale gauche variant entre 1.8 mètre et 4.62 mètres alors que la dérogation mineure accordée par la résolution numéro 18-03-82 permettait une marge variant entre 1.9 mètres et 4.89 mètres;
- l'empiètement de la galerie, son escalier et son avant-toit dans la marge avant de façon à permettre une marge de recul avant variant entre 0.53 mètre et 1.35 mètre alors que l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage numéro 69-07 autorise ces ouvrages à une distance minimale de 4.5 mètres de la ligne de lot avant;
- l'empiètement de l'escalier dans la marge latérale gauche de façon à permettre une marge de recul latérale gauche de 0.88 mètre alors que l'article 6.3.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une distance minimale de 1 mètre d'un escalier de toute limite de l'emplacement;
- l'empiètement d'une enseigne de 1.53 mètre sur le lot 5 450 181 faisant partie de la rue Notre-Dame Sud alors que l'article 13.6.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une distance minimale de 1.5 mètre de la ligne de rue.

**Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations au conseil municipal avant le vendredi 8 janvier 2021, 16h30 par les moyens suivants :**

par courriel :

[urbanisme@adstock.ca](mailto:urbanisme@adstock.ca)

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 21 décembre 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin